**COMMUNIQUÉ**

**Interdiction des produits en plastique à usage unique à partir du 15 Janvier 2021**

Le Ministère de l’Environnement, de la Gestion des déchets solides et du Changement climatique vient de promulguer un nouveau règlement [**Environment Protection (Control of Single Use Plastic Products) Regulations 2020**] qui interdira dix produits en plastique à usage unique à partir du **15 Janvier 2021**. Ces produits en plastique sont: les couverts en plastique (fourchettes, cuillères, couteaux, chopsticks), les assiettes jetables, les gobelets jetables, les bols jetables, les plateaux jetables, les pailles (y compris les pailles attachées aux briques de boisson), les touillettes à boisson (stirrer), les conteneurs avec couvercle à charnière, les couvercles des récipients en plastique à usage unique, les récipients jetables (take-away) pour consommer de la nourriture sur place ou à emporter.

Cependant, pour les pailles attachées aux briques de boisson, les plateaux jetables et les conteneurs avec couvercle à charnière utilisés uniquement pour l’emballage des produits crus (frais) et frigorifiés comme : fruits, viande, fruits de mer et poulet, il y aura un délai additionnel de trois mois et seront interdits à partir du **15 Avril 2021**.

A compter du 15 Janvier 2021, aucun individu n’aura le droit de: posséder, utiliser, vendre, distribuer, importer et fabriquer les produits mentionnés ci-dessus. Tout contrevenant sera passible d’une amende comme suit:

Possession et utilisation - amende ne dépassant pas Rs 2, 000

Vente et distribution- amende ne dépassant pas Rs 20, 000

Importation - amende ne dépassant pas Rs 50, 000

Fabrication - amende ne dépassant pas Rs 100, 000

***Ministère de l’Environnement, de la Gestion des déchets solides et du Changement climatique***

***20 Juillet 2020***